

Martinique



Cultures Fruitières

N°2 -1er au 28 Février
2025



Animateurs inter-filières :

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique).

Animateurs filières :

Jacques-Edouard EUGENIE (FREDON Martinique)

Teddy OVARBURY (FREDON Martinique)

Crédit photos :

FREDON Martinique (sauf mention contraire)

PRÉVISION SAISONNIÈRE février - mars - avril 2025

“En Martinique, le prochain trimestre devrait être plus arrosé que d’ordinaire et les températures un peu plus élevées.”

FÉVRIER, UN MOIS TRÈS ARROSÉ !

SYNTHÈSE À LA STATION DE RÉFÉRENCE DU LAMENTIN



26,3°C

Sur 25,6°C
attendus



-13h04

Inférieure à
la norme



206,3 mm

Sur 81,6 mm
attendus



19,1 km/h

Sur 16,2 km/h
habituellement

MOUCHE DES FRUITS



- **Pression faible,**
- Le risque d’infestation est faible pour le mois à venir.

CHANCRE CITRIQUE



- **Pression nulle** : une nouvelle détection,
- Risque de propagation faible à moyenne en raison d’un mois très arrosé, défavorable au développement du nuisible.

GREENING (HLB)



- Une nouvelle détection pour ce mois

FOCUS

Pas de focus pour ce mois.





Mois actuel
OBS : 296
DÉTECTION : 1
0%

Mois précédent
OBS : 60
DÉTECTION : 1
2%

Février 2024
OBS : 19
DÉTECTION : 3
17%

Évaluation du risque : le mois a présenté une pluviométrie élevée avec un excédent de 200% à 300%, favorable au développement de la bactérie. Le risque de contamination est faible à moyen pour le mois à venir.

Mesures prophylactiques :

- Désinfecter les outils de taille
- Acheter les plants dans des pépinières professionnelles contrôlées
- Éviter de toucher les plants malades par temps pluvieux
- Éviter les échanges de plants



Mois actuel
OBS : 10
DÉTECTION : 1
10%

Mois précédent
OBS : 27
DÉTECTION : 0
0%

Février 2024
OBS : 19
DÉTECTION : 4
21%

Évaluation du risque : les données collectées ce mois ne permettent pas d'évaluer le risque de contamination. Cependant, il faut garder à l'esprit que la maladie est maintenant largement répandue sur le territoire.

Gestion du risque :

- la lutte contre son vecteur, le psylle asiatique des agrumes (*Diaphorina citri*)
- la lutte contre les foyers infectieux via l'abattage des pieds d'agrumes infectés - à savoir que les buis de Chine peuvent être porteurs sains
- l'utilisation de plants sains, issus de pépinières qualifiées.



Mois actuel
OBS : 176
DÉTECTION : 11
6%

Mois précédent
OBS : 183
DÉTECTION : 2
1%

Février 2024
OBS : 176
DÉTECTION : 24
14%

Évaluation du risque : le nombre moyen de mouches capturées lors de la relève d'un piège est de 6%, ce qui présente une **pression faible** pour ce mois. Les précipitations sont défavorables au développement du bioagresseur, ce qui présume un **risque faible** d'infestation.

Mesures prophylactiques :

- Favoriser ou maintenir un enherbement permanent au sol (cela contribue à la destruction du stade nymphal de ce bio-agresseur qui se déroule au sol);
- Limiter les traitements phytopharmaceutiques qui sont défavorables à la faune utile;
- Ramasser et éliminer les fruits piqués

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1

Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.

2

Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".

3

Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.

4

Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Abeille charpentière
(*Xylocopa fimbriata*)
sur agrume

Retrouvez plus d'information dans la [note nationale Abeilles & Pollinisateurs](#) qui propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Ce bulletin est basé sur des observations ponctuelles qui donnent une tendance de la situation sanitaire territoriale.
La Chambre d'Agriculture de la Martinique encourage les agriculteurs à réaliser leurs propres observations sur leurs parcelles.
Elle se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises.

Action du plan ECOPHYTO piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité.

